



Conseil Municipal

Du
22/03/2012

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **12/03/2012**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
09**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2012
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2012
A la porte de la Mairie

Annexes : CA 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. SCHULER Jérôme Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

Mme BOHN Christelle,

Pouvoir donné à :

Service de l'assainissement collectif **Budget primitif 2012**

Rapporteur: Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2012, du service de l'assainissement collectif annexé à la présente délibération. Je vous propose de voter ce budget par chapitre sans vote formel de chaque chapitre et avec reprise des résultats 2011.

Concernant la section d'exploitation :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 15 310 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 2 739 €, stables compte tenu de l'absence de nouvel investissement en 2011
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les coûts de traitement des eaux usées, par la station d'épuration communautaire, estimées à 11 561 € (Suivant estimation fourni parla CAV)
- La redevance pour modernisation des réseaux reversée à l'agence de l'eau.

Le remboursement des emprunts souscrits pour la construction du réseau est maintenant terminé.

L'équilibre financier de cette section est assuré par la contribution des usagers pour un montant estimé à 12 500 € €, les reprises de subvention estimées à 803 € et la reprise du résultat 2011 d'un montant de 2 007 €

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 22 803 € et comprennent:

- La reprise de subventions estimées à 803 €
- Des crédits à hauteur de 22 000 € destinés à financer :
 - le diagnostic réalisé par la communauté de communes et qui n'est toujours pas réglé compte tenu du différent qui nous oppose sur le mode de répartition de cette dépense entre les communes.
 - Les travaux d'amélioration mis en évidence par ce diagnostic et notamment la vérification de la qualité des branchements.

L'équilibre financier de cette section est assurée par :

- Les amortissements pour un montant de 2 739 €
- Le report de l'excédent 2011 pour un montant de 21 250 €

Cette section est excédentaire

Décision :

| | |
|---------------------|-----------|
| Exprimées | 10 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour | 10 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte le budget primitif du service de l'assainissement collectif 2012 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS